

seigneur de Morancé, qui se la réserve ainsi que les tombeaux qui s'y trouvent (16). Témoins : J.-B. Charrun, curé ; J. Fr. Longchamp, commissaire en droits seigneuriaux à Chazay, et Antoine Rochas, prêtre, vicaire de la paroisse ; Bellot, not. royal.

L'on y rappelle que le testament de noble Pierre de Pignières est du 3 janvier 1612.

C'est la chapelle gothique, qui se trouve à la porte de l'église, à gauche en entrant, construite au ^{xiv}^e siècle par le chanoine Guy de La Chana. Le seigneur abbé avait droit de toucher sur cette chapelle de la part des sires de Chaponay, la rente annuelle de douze livres et trois sols (17) et le baron Pierre de Chaponay hypothèque cette rente sur le Mâs-Micollier, vendu au sieur Pierre Delorme.

Pierre-Élisabeth de Chaponay, qui n'obtint son titre de marquis qu'en 1789, vendit cette chapelle, le 22 avril 1766, à M. Jean de Saint-Michel. Celui-ci la céda au citoyen Louis Gambet, tanneur à Chazay, le 1^{er} fructidor, an VII ; à son tour L. Gambet la vend au citoyen Joseph Fleury Lacoste, bourgeois de Lyon, qui avait acheté, vers 1780, le Mâs-Micollier et le domaine du Pressin, qui se touchaient. Fleury Lacoste prend alors l'engagement de solder à la fabrique de Chazay huit livres sur les douze dues pour la rente de Pignières, 9 frimaire an XII ; les quatre autres devaient être soldées à la Fabrique par Claude-Marie Perret, officier de santé, possédant une partie du Mâs-Micollier. M. Jean-Guillaume Chapuis, notaire, acheta le domaine du Pressin, ainsi que la chapelle

(16) Archives Rimbourg, Simland. Chazay.

(17) Arch. du Rhône. Ainay, 2^e arm., fol. 368, ch. 6 bis.